

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 19 12 2017

Délibération n° 83-2017

Le Conseil d'administration valide les contingents suivant le cadrage du débat d'orientation budgétaire 2018 concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs selon les principes suivants pour l'année 2017-2018 :

- 8 semestres de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) pour les enseignants-chercheurs au titre des phases nationale et locale,
- 2 semestres (2*192 h) d'aménagement de service pour les enseignants du second degré (décret n°2000-552 du 16 juin 2000),
- 2 semestres (2 *192h) pour innovation pédagogique pour les enseignants du second degré (fiche mission n°39 du référentiel validé par le CA du 11 juillet 2017).

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Suffrages exprimés :

- Pour : **26**
- Contre : **0**

Abstention(s) : **2**
N'ont pas pris part au vote : **0**

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2017

Document mis en ligne le : 8 janvier 2018